



REGLEMENT OFFICIEL

- Article 1 : ORGANISATEUR

La 8^{ème} édition de la Course « L'Eynavay Trail » est organisée le dimanche 16 février 2025 à Rochefort du Gard par l'association Rochefort Eynavay Trail.

- Article 2 : LES PARCOURS

4 circuits sont proposés dans le cadre de cette course : un 35 km, 20 km, 8,6 km et un 8 km (marche rapide). Les épreuves se font sur chemins, sentiers et monotraces de la garrigue, à l'exception du départ sur route goudronnée de 500 m environ. Vous traverserez la forêt de Rochefort, la plaine de Tavel, et le magnifique site du chemin de Croix de Notre Dame de Grace, descendrez puis remontez la combe des Eynavay, pour une arrivée salle Jean Galia. Les épreuves se dérouleront à allure libre avec un temps limité et couplé à une barrière horaire pour la distance du 35 km.

	35 km	20 km	8,6 km	8 km (marche)
Date	16 février 2025			
Heure de départ	8 heures	9 heures	9 heures 30	10 heures
Dénivelé positif	950 m	450 m	210 m	200 m
Lieu de départ	Avenue du Languedoc, devant la salle Jean Galia			
Lieu d'arrivée	Salle Jean Galia			

- Article 3 : INSCRIPTIONS & ENGAGEMENT

3.1 Jauge limite

La jauge des 900 inscrits sera réparti entre les courses de la façon suivante :

	35 km	20 km	8,6 km	8 km (marche)
Nombre d'inscriptions max	200	400	200	100

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette limite.

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course, lors de la remise des dossards (salle Jean Galia, dimanche 16 février à partir de 7 heures).



3.2 Tarifs

Les épreuves de la Course l'Eynavay Trail sont ouvertes à toute personne, homme ou femme licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie. Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de notre prestataire, et dans la limite des dossards disponibles, jusqu'au 15 février 2025 à 12h sur : www.endurancechrono.com

	35 km	20 km	8,6 km	8 km (marche)
Né avant le	31/12/ 2005	31 /12/ 2005	31 /12/ 2007	31 /12/ 2007
Catégorie	Espoir et +	Espoir et +	Junior et +	Junior et +
Tarif	35 €	22 €	13 €	10 €

3.3 Garantie et condition d'annulation/de remboursement

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit (exemple blessure, absence du coureur). Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut souscrire au moment de son inscription à la garantie annulation proposée par notre partenaire Endurance Chrono. Voir les conditions d'annulation sur leur site www.endurancechrono.com

- Article 4 : PUBLICATION DU REGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la manifestation sportive www.eynavaytrail.fr, ainsi que le site des inscriptions www.endurancechrono.com

- Article 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'organisation confie à Endurance Chrono la gestion des documents justificatifs au moment de l'inscription sur leur site. Elle collecte et vérifie la conformité des documents fournis face à la législation et au règlement de la fédération. Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

- Du bulletin d'inscription renseigné, et du montant de paiement de l'inscription ;
- De l'adhésion du coureur au règlement de la course et aux mesures mises en place ;



Le coureur peut déposer :

- **NOUVEAU : Parcours Prévention Santé** (dispositif simplifié) Vous avez désormais la possibilité d'opter pour le Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif visant à simplifier le parcours d'inscription à une épreuve de course à pied, pour votre justificatif d'aptitude. Le PPS a vocation à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied tout en responsabilisant le pratiquant sportif. Pour éditer votre PPS, connectez-vous à pps.athle.fr dans les trois mois précédant votre épreuve, et suivez les différentes étapes jusqu'à l'édition de votre attestation ;
- Soit une copie de son attestation de licence FFA en cours de validité.

Le participant garantit l'exactitude des données transmises ainsi que l'authenticité du document justificatif fourni. Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente, en attendant les éléments manquants. Les dossiers d'inscriptions devront être complets à la date limite d'inscription, au plus tard le 15 février 2025 à 12h.

Aucun document ne sera collecté le jour de la course au moment du retrait des dossards.

- Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Sur présentation d'une pièce d'identité :

Exclusivement le Dimanche matin de 7h00 à 9h45 / Salle Jean Galia, Esplanade de la Vote, 30650 Rochefort du Gard. (Panneaux indicateurs aux entrées du village).

- Article 7 : MATERIEL

Si aucun matériel n'est obligatoire pour participer à cette épreuve, à l'exception des bâtons sur la marche rapide, une réserve en eau et en énergie calorique est fortement conseillée.

Equipements RECOMMANDES aux trails de 20 km et 35 km :

- Sacs réservoir de type « camelback » ou porte gourde
- Un gobelet ou éco-tasse personnel. Aucun gobelet de rechange ne sera à disposition sur les ravitaillements
- Une réserve alimentaire
- Un sifflet et une couverture de survie format standard 220*140cm
- Un téléphone portable avec les numéros d'urgence transmis par l'organisation
- Les bâtons ne sont pas autorisés, **sauf pour la marche rapide où ils sont OBLIGATOIRES**



L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent dont elle juge le matériel insuffisant pour assurer sa sécurité, et ce sans que ces décisions fassent l'objet de quelque contestation possible. L'équipement de chaussures de type trail est également fortement conseillé.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien, même tenu en laisse. Les VTT sont interdits sur le parcours.

Article 8 : BARRIERE HORAIRE, ABANDON, DISCALIFICATION

Des points de ravitaillement liquides et solides seront mis en place sur le parcours et à l'arrivée salle Jean Galia.

1 barrière horaire sera mise en place sur le parcours du Magnum Trail (35km), au 30ème km. Tous les coureurs n'ayant pas pointé dans les délais (12h 45), se verront retirer leur dossard et leur puce et seront considérés hors course.

Au-delà de ce délai, tout coureur décidant de continuer sur le parcours le fera sous sa propre responsabilité en autonomie et ne pourra plus prétendre à l'assistance mise en place par l'organisation.

En cas d'abandon hors blessure il sera demandé au coureur de rallier l'arrivée par ses propres moyens. Il devra se signaler et remettre son dossard à un chef de poste ou signaleur sur le parcours ou à l'arrivée.

Les concurrents peuvent être disqualifiés pour tout manquement grave au règlement, en particulier pour les raisons suivantes :

Non-respect de l'intégralité du parcours défini par le balisage,

Absence de dossard, qui doit être visible,

Se faire suivre par un cycliste, engin motorisé ou coureur à pied non inscrit à la course, ou être accompagné d'un animal,

Non-respect de l'environnement, jet de débris, en dehors des poubelles des zones de ravitaillement,

Non-respect des bénévoles ou membres de l'organisation,

Non-respect du règlement de l'épreuve.



- Article 9 : PRESTATIONS

Une bouteille de vin de Côte du Rhône sera offerte à tous les participants ainsi qu'une dotation supplémentaire, pour les 3 courses trail.

Un buffet d'arrivée avec des produits locaux sera proposé à tous salle Jean Galia, accompagné d'un verre de bière « Méduz » (à consommer avec modération).

- Article 10 : CLASSEMENTS, REMISE DES PRIX

Les résultats seront affichés à l'arrivée, salle Jean Galia,

La remise des prix sur le podium se fera au fur et à mesure et à partir de 11h.45

La présence des participants récompensés est obligatoire et aucun lot ne sera remis avant la cérémonie.

Seront récompensés pour le Magnum 'Trail (35 km), l'Eynavay 'Trail (20 km) et le Ti'Trail (8,6km) :

. Les 3 premiers au scratch Homme et Femme du classement général.

. Le 1er Homme et la première Femme de chaque catégorie FFA (de Juniors à Masters).

Seront récompensés pour la marche rapide (8 km) :

. Les 3 premiers au scratch Homme et Femme du classement général

Le Magnum'Trail (35 km) et l'Eynavay'Trail (20 km) sont inscrits au challenge Gardois des Trails 2025. Voir infos supplémentaires sur le site internet du CGTO : <https://www.trail-gard.com>

- Article 11 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier et de raccourcir le parcours, les horaires de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.



- Article 12 : ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

- Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image et adresse mail. Il autorise sans réserve l'organisation à communiquer sous formes de newsletters.

Conformément à la loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (articles 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

- Article 14 : COMMENT S'Y RENDRE

La ville de Rochefort du Gard se situe à proximité d'Avignon (10 kms à l'est), d'Orange (24kms au nord), de Nîmes (sortie autoroute Remoulins, Avignon) ou encore de Montpellier (85kms sud-ouest). Suivre le fléchage depuis les entrées de la ville jusqu'au parking, situé Esplanade de la Vote, à proximité immédiate de la salle Jean Galia, du départ et de l'arrivée.

- Article 15 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après la course, découlant du non-respect de ce règlement. L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve.



- Article 16 : ECO-RESPONSABILITE, SOLIDARITE

Respectons la nature et les « hommes » ! Rochefort Eynavay Trail vise à minimiser les nuisances inhérentes à la course, à lutter contre les gaspillages de matière et d'énergie et inciter les coureurs à adopter une démarche éco responsable :

- Respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- Être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- Restez courtois, respecter les bénévoles et l'organisation ;
- Ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique durant l'épreuve.

1€, par dossard, sera reversé à une association caritative locale

- Article 16 : CONTACT ORGANISATION

06 86 27 20 15

www.eynavaytrail.fr

eynavaytrail@gmail.com